

# Avec le C.I.P., mon entreprise est connue et reconnue ! Officiellement...

## Le Certificat d'Identité Professionnelle :

C'est la carte d'identité de votre entreprise qui prouve votre aptitude à accéder aux marchés...



*Reconnu par les Architectes, Maîtres d'œuvre et Maîtres d'ouvrages privés et publics...*



## Les atouts que le C.I.P. vous apporte :



- 1 - La promotion de votre entreprise auprès des clients et donneurs d'ordre.
- 2 - Un moyen officiel reconnu par le Conseil d'Etat pour présenter vos aptitudes lorsque des qualifications professionnelles vous sont demandées.
- 3 - Une solution simple et directe pour répondre aux appels d'offre.
- 4 - Une présentation de vos moyens, de vos compétences et de vos références.
- 5 - Votre inscription sur le site INTERNET « [www.artisans-du-batiment.com](http://www.artisans-du-batiment.com) ».
- 6 - Des garanties qui suscitent la confiance de vos clients.

En plus, le dossier C.I.P. est simple à constituer... Surtout avec l'aide de Jean-Yves CHAUSSARD, notre Conseiller Qualification, à votre disposition au 03.85.90.97.71 ou sur rendez-vous.

**Avec le C.I.P., mettez toutes les chances de votre côté pour valoriser votre entreprise et décrocher des marchés...**

**BON DE COMMANDE DU C.I.P.** - A retourner à la CAPEB 71 - 5, rue George Eastman - CS 10026 - 71102 CHALON-SUR-SAONE Cedex ou par fax au 03.85.90.97.79

	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Je souhaite recevoir mon C.I.P. et un autocollant gratuit à apposer sur mon véhicule	1	Adhérents CAPEB : 49 €	.....
		Non adhérents : 98 €	
Je souhaite commander des autocollants supplémentaires	.....	3 €	.....
<b>TOTAL de la commande par chèque à l'ordre de la CAPEB 71</b>			..... €

*Cachet de l'entreprise*

A ..... Le .....  
Signature :